

WG
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2022 – 032 DU 05 JANVIER 2022
portant dissolution de l'Agence Bénin Presse.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 93-018 du 27 avril 1994, portant amendement de la loi organique n°92-021 du 21 août 1992 relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- vu** la loi n° 2015-07 du 20 mars 2015 portant Code de l'Information et de la Communication en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2021-308 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Numérique et de la Digitalisation ;
- sur** proposition de la Ministre du Numérique et de la Digitalisation,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 janvier 2022,

DÉCRÈTE

Article premier

L'Agence Bénin Presse est dissoute.

Article 2

Le Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances du Ministère du Numérique et de la Digitalisation est nommé liquidateur de l'Agence.

A ce titre, il est chargé de procéder aux diligences nécessaires à la liquidation de l'Agence Bénin Presse.



Article 3

Le Ministre du Numérique et de la Digitalisation et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

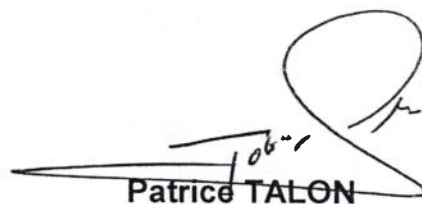
Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2005-790 du 29 décembre 2005 portant approbation des statuts de l'Agence Bénin Presse ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 05 janvier 2022

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



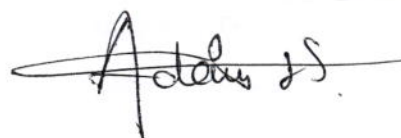
Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre du Numérique
et de la Digitalisation,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État



Aurelie I. ADAM SOULE ZOUMAROU

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MND : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 21 ; SGG : 4 ; JORB 1.